L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:

VENDREDI MATIN, 2 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISÈRES DE PARIS.

PAR ALFRED DE BRÉHAT.

DEUXIÈME PARTIE.

LES ENFANS VOLÉS.

PAR OCTAVE FÉRÉ.

XIV.—(Suite.)

UNE LETTRE D'OUTRE-TOMBE.

— Je suis insensé et ingrat! dit-il. Si la pauvre enfant a pris tant de précautions pour n'être pas découverte, je dois respecter son incognito. Le conseil qu'elle m'adresse est fondé sur une donnée trop certaine pour que je n'en tienne pas compte.... D'ailleurs, quel est ce second écrit!....

Mais la commotion fut plus violente encore; il n'eut pas plutôt jeté les yeux sur celui-ci, qu'il fut pris d'un saisissement terrible et proféra un cri étouffé, pareil à un sanglot convulsif.

Avant de le lire, il le porta à ses lèvres avec une ferveur qui ressemblait à de l'adoration.

La sueur inondait son front, sa poitrine haletante ne suffisait plus à ses aspirations saccadées. Il voulut lire, mais il avait des éblouissements, les caractères dansaient devant ses yeux et les lignes s'entre-mêlaient suivant le désordre et les tressaillements de ses nerfs agités.

— Voyons, dit-il en s'affermissant, ne suis-je donc plus un homme!.... Peut-être la lumière et la vengeance sont-elles là!....

Avant de lire pourtant, il eut besoin de reprendre haleine, et ses lèvres tremblantes répétèrent à plusieurs reprises avec un indicible mélange de tendresse, de désespoir et d'aspirations vengeresses:

— Mon père!...... mon père bien aimé!

C'était une lettre.

Elle avait été à l'origine pliée avec soin et cachetée au dernier pli; sur l'endroit qui formait le dessus, on lisait cette simple adresse, sans désignation de rue ni de ville:

« *Monsieur Raymond de Savarly, lieutenant du génie.* »

Au haut de la première page était cette mention en gros caractères: No. 5.

Cette lettre était celle-là même sur laquelle la bande Portin & Cie se désespérait de n'avoir pu mettre la main, et après laquelle elle courait presque avec autant d'ardeur qu'après les tomes dépareillés de l'œuvre de Marbodus.

Avide, fiévreux, halluciné, Léonard en dévora le contenu:

« Mon fils,

» Ceci est ma cinquième lettre, je t'en écrirai six. Ne sachant où te les faire parvenir, prisonnier, à la merci de mes ennemis les plus cruels et les plus perfides, tout m'indique que je ne te reverrai plus, ni toi, ni ta sœur, ni ta digne mère. Ces lettres sont donc ma suprême ressource pour m'entretenir avec toi. Un homme qui a compassion de ma détresse se charge de les disperser entre des mains fidèles, de façon que si jamais tu reviens en France, l'une d'elles au moins puisse tomber sous tes yeux.

» J'ai déjà eu recours au même expédient pour les quatre tomes de l'œuvre de Marbodus, mais je pouvais alors les remettre moi-même et choisir mes intermédiaires parmi les gens auxquels j'ai rendu quelques services, et dont la probité m'est connue.

» Tu réuniras à ton tour ces quatres tomes, et usant du procédé auquel nous avons eu recours toutes les fois que nous avons eu à échanger des communications que nous voulions dérober aux profanes, tu y trouveras aisément ce qu'il importe que tu saches.

» Ces secrets constituent mon testament et tu l'exécuteras. Ils te diront que j'ai accompli mon œuvre, moi aussi; c'est la fortune que je te lègue, sur que tu en feras bon usage et que tu n'en laisseras rien perdre, si immense qu'elle puisse devenir entre tes mains.

» Mais surtout, c'est ton devoir de faire justice et vengeance. Les traîtres qui m'ont réduit à l'état où je suis ne me relâcheront que mort, la chose est certaine, mais leurs tortures n'arriveront pas à la hauteur de mon courage; cette fois-ci, ils ne me découvriront pas, et je la soustrairai à leur cupidité. Les noms de ces hommes, tu les trouveras tous inscrits dans les quatre tomes.

» Sois le vengeur et le réparateur. Pas de transactions pour les assassins de ton père, pour les persécuteurs de ta famille.

» Raymond, d'un monde meilleur, je veillerai sur toi et je t'inspirerai.

» Adieu, sois béni et sois fort.»

Pour signature, des initiales B. S. C'étaient celles que le comte Briel de Savarly avait coutume d'inscrire sur son cachet, et qu'il substituait souvent à ses armoiries.

Léonard Dorbaus, pour continuer à désigner sous ce nom d'emprunt, qu'il lui importait de conserver encore, le jeune comte Raymond de Savarly, avait lu à genoux les derniers mots de cette lettre, et après cette seule lecture, il la connaissait tout entière par cœur.

Ce qu'elle lui disait des secrets confiés aux tomes de Marbodus, il le soupçonnait déjà, quant à la fortune dont ils devaient le rendre possesseur, et cela par suite d'une circonstance qui n'avait rien d'extraordinaire.

Le dépositaire de l'un des tomes avait eu occasion de rencontrer et de reconnaître la veuve du comte de Savarly, et certain que son dépôt serait bien en ses mains, il lui avait remis, en lui disant le prix que le comte attachait au contenu de cet ouvrage.

Si bien qu'au retour de son fils en France, Mme de Savarly elle-même lui avait transmis à son tour ce dépôt, en insistant sur ce dernier point.

Léonard avait cherché à y découvrir les communications de son père, au moyen de ce procédé usité entre eux que rappelait la lettre qui précède, mais n'y étant pas parvenu, il en avait conclu, ainsi que le firent de leur côté Portin et ses associés, que le comte avait jugé ce secret trop grave pour le confier tout entier à un seul feuillet et qu'il l'avait réparti dans la série complète du Marbodus.

La lettre qu'il venait de lire jetait des éclaircissements d'un intérêt capital sur ces conjectures, mais elle arrivait au jeune homme précisément alors qu'il se voyait dépouillé même de la première pierre de son trésor.

Cette disparition l'affecta moins qu'on ne le supposerait, toutefois, par la conviction désormais formée dans son esprit que Portin, déjà soupçonné par lui d'appartenir à la ténébreuse association, en faisait à coup sûr partie, et qu'il n'était pas étranger à ce vol.

Certes, il ne devait pas être aisé de l'amener à restitution, mais c'était beaucoup de savoir pas perdu la filière ou était passé le précieux volume, et la lettre glissée avec un mystère si plein de délicatesse dans sa poche lui prouvait qu'il possédait dans la place un bon génie et une intelligence dévouée.

Les choses ainsi pesées et mûries, il ne songea plus qu'à son voyage et aux moyens d'arracher au saltimbanque, dont il poursuivait la trace, l'aveu et la confidence auxquels il attachait une importance si grande: le secret de la nuit du 18 décembre 185....

XV

LE QUARTIER MOUFFETARD.

Ce Paris, que des efforts immenses tendent, depuis des siècles, à embellir et à assainir, et qui pourrait à la rigueur n'offrir aux regards d'un visiteur superficiel muni d'un cicerone attitré que de vastes splendides, des lignes monumentales, des profilades d'édifices et de palais tout de marbre et d'or d'un côté, cache pourtant encore derrière ces grandes lignes fastueuses et éclatantes bien des ruelles étroites et sombres, bien des culs-de-sac infects, bien des cloaques sordides, qui convient à l'envi la putréfaction physique et la dégradation morale.

Le proverbe populaire dit: Paris n'a pas été fait en un jour! — Non, certes, mais il ne saurait non plus être purifié en une seule fois.

Descendons, s'il vous plaît, ensemble, après avoir quitté les splendeurs de la place du Panthéon et côtoyé Saint-Étienne restauré à neuf, vers la rue des Fossés-Saint-Victor.

Ah! déjà vous vous arrêtez surpris et péniblement affecté. Ce n'est rien, venez encore; les maisons se rapprochent, l'air se raréfie à mesure que nous descendons, le pavé devient gras et glissant, il n'y a ni arrosage, ni balayage qui lui enlève, dans ces régions brumeuses, la couche du limon noir et aggluttiné qui forme par excellence dans ces quartiers populeux ce qu'on appelle la boue de Paris.

C'est, disent les économistes et les maraîchers, un engrais aussi riche que le guano. Vous pouvez le croire sans peine, car il se compose de détritus appartenant à tous les règnes de la nature, et l'analyse y fait découvrir à première vue des débris de toute nature.

Descendons encore cette butte du vieux Paris, au revers de laquelle rampent, comme au fond de reptiles fangeux, la rue Descartes, la rue Gracieuse, ainsi nommée par une ironique antithèse; la rue des Boulangers, la rue Lacepède, la rue Triperet, et toute la série des ruelles infectes qui aboutissent au Jardin des Plantes d'un côté, à la rue Bourbe de l'autre.

N'allons pas si loin, choisissons la rue Mouffetard pour but de notre excursion. Comme elle est l'une des plus hideuses, elle est aussi l'une des plus longues. Son interminable et sinueux boyau commence à la rue de Fourcy, dans le quartier Contrescarpe, et va se perdre aux environs de l'ancienne barrière de Fontainebleau, en s'épanouissant sur son parcours des repaires fameux dans les fastes judiciaires anciens et modernes, et qu'on nomme la rue des Fossés-Saint-Marcel, les rues du Banquier et du Petit-Banquier, des Vignes, des Gobelins, de Croulebarbe et du Petit Gentilly.

C'est positivement une ville à part à côté de la grande ville; la capitale de la misère, du délabrement et du vice, à côté de la capitale du luxe, du faste et de la civilisation.

Mais c'est le soir surtout qu'il faut voir ces choses, pour les bien connaître. C'est à l'heure où tombe la nuit que le mouvement et la vie commencent dans Mouffetard.

En vain une sage loi a-t-elle prescrit que tous les dix ans on ferait la toilette de toutes les maisons de Paris. Le badigeonnage à la chaux que l'on passe, par manière d'acquit, sur la façade des masures de ce quartier, ne résiste pas tout jours aux émanations des vapeurs ammoniacales qui s'exhalent des murailles mêmes, et tout redevient plus noir, plus terreux, plus lineux qu'auparavant.

Mouffetard a sa part de gaz, comme les boulevards, comme la rue Royale, mais il n'a pas les glaces des magasins pour le refléter, les lustres des cafés et des divans pour le centupler. Ses parois, au lieu de renvoyer la lumière, la boivent et l'absorbent. Dans nombre de maisons auxquelles s'attache le bras d'un réverbère, on s'en repose sur lui pour économiser la lumière à l'intérieur.

Nous avons parlé de la population: elle est curieuse et pittoresque. A l'heure de la nuit, les cabarets borgnes allument au-dessus de leur porte une lanterne fumeuse, souvent badigeonnée de rouge ou de bleu, et sur laquelle figure un emblème ou un mot comme enseigne.

Les marchands de vin garnissent de paille faire basse de leur établissement, et leur journée commence tard pour se prolonger au plus avant de la nuit car leur meilleure clientèle se compose des chiffonniers, dont Mouffetard est le royaume, la moderne cour des Miracles, et qui au départ et au retour, absorbent ce que le peuple parisien appelle une tournée, que ce soit un canon de vin bleu et âpre, un petit verre d'eau-de-vie corrosive ou un échantillon des produits qui remplissent ces fruiteries à l'acool.

Généralement toutefois, le chiffonnier préfère le petit bleu, et la chiffonnière le tord boyaux.

Mais les chiffonniers sont des travailleurs à un certain degré; ils ont leur médaille, qui leur sert d'état civil; ils ne font point mauvaises mines au bourgeois qui passe, et à l'occasion ils lui ouvrent avec empressement leur lanterne pour allumer son cigare ou pour l'aider à retrouver un objet tombé sur le pavé.

Vous les voyez sortir à la file de longues et noires allées, donnant sur les cours au fond desquelles ils ont leur gîte, on dirait de loin des cheniles processionnaires qu'on rencontre dans les jardins, ou bien une phalange de vers luisants dans un marécage.

Puis ce chapelet s'égrène en avançant, chacun s'enfonce dans les méandres qui lui sont familiers; les brûlés du pas s'isolent, l'escadron a pris son vol, et quelques-uns des plus ingambes franchissent la moitié de Paris, pour revenir avec une hotte qui, bien remplie, contient en moyenne une valeur de deux francs.

Laissons donc aller les industriels du petit crochet, ainsi qu'ils se califient eux-mêmes, à leur besogne. La nuit s'avance, les sergents de ville sont rares, les patrouilles à cheval ne passent que deux fois, la clientèle des comptoirs d'étain a changé d'aspect.

Le chiffonnier buvait vivement pour se donner de la chaleur et du cœur; ceux qui lui succèdent sont moins pressés, aucun travail avouable ne les attend, et pour se mettre à leur œuvre le plus tard est le meilleur.

Voyez ces formes sombres qui se glissent le long des murs, ces visages hâves, ces corps amaigris, ces jeunes gens en guenilles, ceux qui n'ont pas de barbe ont l'air de cadavres enlevés à l'amphithéâtre de la Pitié, qui est dans le voisinage; ceux qui ont de la barbe la portent hérissée, sordide, et sont plus farouches encore.

On vieillit peu dans cette catégorie dangereuse, ou plutôt on vieillit vite; quand on arrive à trente ans on semble en avoir soixante, et pour peu qu'on dépasse la trentaine ou en paraît quatre-vingt-dix, du moins la face émaciée, les traits creusés; les regards qui n'allument plus qu'au reflet de l'alcool ou à l'idée du crime, expriment-ils dans leur fixité habituelle et morne l'abrutissement des sens et l'équisement de l'intelligence.

Il y a dans ces groupes qui passent et vous jettent en dessous des regards cyniques et curieux, des enfants de quinze ans qui en savent aussi long en fait de vagabondage, de maramle et d'expédients, que de vieux forçats façonnés à l'école de la chiourme.

Hélas! faut-il le dire pour compléter ce tableau? devant les comptoirs d'étain qui abondent à chaque angle de rue et même bien ailleurs, au bras de quelques uns de ces passants sinistres et répulsifs, ou quelquefois seules, ivres et vagabondes, il y a des femmes!

Quelles femmes! La dégradation est empreinte sur leurs vêtements comme sur leurs traits; la mendicité même n'est plus pour elles qu'un expédient, c'est à pis que cela qu'elles se rattachent; elles ne sont pas les compagnes, elles sont les complices des malheureux qui les remorquent.

De même qu'un parfum d'élégance et de suavité s'exhale autour de la femme du monde et de la jeune fille honnête et laborieuse, de même une odeur fade et nauséabonde, l'odeur de la misère, vous saisit aux narines et à la gorge quand vous passez dans le voisinage de ces infortunées.

Ne cherchez plus là ni un sentiment, ni une fibre; l'abrutissement précoce, la dépravation prématurée ont tout détri, tout éteint. Les dernières traces du sens moral et de l'instinct pudique ont disparu; la bohême et le ruisseau se sont emparés corps pour corps de ces créatures. Ce ne sont plus des femmes, et la fange souillerait moins que leur contact.

Voyez, voyez-les passer, à peine vêtues dans des guenilles qu'elles n'ont même pas l'instinct de rapiécer, chaussées de débris recueillis dans les ordures, coiffées d'un mouchoir à carreaux d'où s'échappent en désordre des cheveux qu'elles iront vendre au premier jour, pour quelques pièces de vingt sous, à l'un des industriels qui exploitent ce commerce.

Voilà ce que vous rencontrerez le long des anveus des maisons boiteuses de Mouffetard sur le minuit, c'est-à-dire à l'heure même où la foule la plus élégante sort des Opéras, où les équipages armoriés filent pimpans sur les boulevards, où les tentes des cafés étincelants de clartés regorgent de promeneurs et de belles dames arrêtés à prendre des glaces.

Splendeurs et misères, contrastes toujours et partout, et, tout à l'heure, nous l'avons inscrit en tête de ce livre.

Mais ceci n'est pas une digression stérile ni une vaine dissertation. C'est bien dans ce long et sombre boyau de la rue Mouffetard, artère principale du réseau dont nous avons essayé de donner une idée que nous sentons être bien imparfaite; c'est là, c'est à minuit passé, que nous appelle notre récit.

C'était le lendemain même du conciliabule tenu dans le cabinet du maître Portin.

Deux hommes, dont l'extérieur ne faisait point disparate avec celui des indigènes de la localité, étaient sortis d'un fiacre place de l'Estrapade et étaient descendus à pied par la rue sur la petite place irrégulière qui se trouve précisément au bas et qui forme une sorte d'entonnoir sur un des côtés de la rue Mouffetard.

(*A continuer.*)

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra,

Direction de M. Paul Alhaiza.

JEUDI 8 NOVEMBRE,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE AU

Bénéfice de Mr. P. Alhaiza,

Composée de

REDEMPTION,

Pièce en cinq actes, de M. OCTAVE FEUILLET.

PRIX DES PLACES:

Premières $1
Parterre .... [illegible]
Troisièmes .... [illegible]

Les personnes qui désirent se procurer des billets à l'avance sont priées de s'adresser aux Bureau du Contrôle du Théâtre de l'Opéra, tous les jours, de 10 heures à [illegible] heures, à partir du mercredi 31 octobre.

30 oct—jusq 8 nov

Théâtre St-Charles.

OPERA ITALIEN.

LUNDI SOIR, 5 NOVEMBRE,

Grande représentation de souscription et d'ouverture de la célèbre

Grande Troupe d'Opéra Italien de Mme Ghioni & Signor Susini.

MAX STRAKOSCH .... DIRECTEUR.

Le Directeur a le plaisir d'annoncer le début, à la Nlle-Orléans, du célèbre premier ténor,

Signor Ettore Irfré,

engagé à un prix énorme, qui a obtenu le plus de succès de tous les artistes de cette saison de Max Maretzek, à l'Académie de Musique de New-York.

La saison sera inaugurée par

IL TROVATORE,

Grand Opéra en quatre actes, de Verdi.

Mme ANGIOLINA GHIONI, dans son grand rôle de Leonora.

Mme PATTI STRAKOSCH, dans son célèbre rôle d'Azucena.

Signor ETTORE IRFRE (son début à la Nouvelle-Orléans) dans le rôle de Manrico.

Signor MARRA—Comte de Luna.

Sign. COLETTI—Fernando.

CHEF D'ORCHESTRE........ SIGNOR NICOLAO.

Mardi soir, seconde représentation d'ERNANI. Début de Signor SUSINI.

Mercredi—Première représentation à la Nouvelle-Orléans de CRISPINO E LA COMARE (Le Cordonnier et la Fée), Opéra Comique des FRÈRES RICCI.

Les prix des places pour la saison seront réduits rapidement. Prix d'Entrée: Premières, $2; Parquet, $1 50; Places de familles, $1; Galeries, 50 et 25 cents.

La vente des places pour chacune des représentations se fera continuellement au bureau du théâtre, ou au magasin de musique de Grunewald.

2 nov

Théâtre St-Charles.

Propriétaires.... BEN DE BAR & E. EDDY.

Lundi soir 29 octobre,

ET TOUS LES SOIRS DE LA SEMAINE,

M. E. EDDY,

dans de grands drames

29 oct—1 sem

Académie de Musique.

Rue St-Charles, près le Commercial Place

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

SAMEDI, 3 NOVEMBRE 1866,

DÉBUT DES CÉLÈBRES FRÈRES HANLON

les premiers acrobates du dix-neuvième siècle, et d'une

TROUPE D'ACROBATES ET DE PANTOMIMISTES DISTINGUÉS,

La Grande Troupe de Variétés de l'Académie de Musique.

ACADEMIE de MUSIQUE.

RUE ST. CHARLES,

Près le Commercial Place.

Spalding & Bidwell—Propriétaires et Directeurs.

Représentation tous les soirs et le SAMEDI à midi.

La grande Compagnie de Variétés.

Le Programme est changé tous les soirs.—Opéra, vaudevilles, ballets, pièces éthiopiennes, danses, pantomimes, exercices gymnastiques.

Représentation tous les SAMEDIS, à MIDI.

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.

[EN FACE DE L'HÔTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

R. W. Schaffer........ Directeur.

L'ÉDIFICE a été réparé et agrandi à des frais énormes expressément pour les curiosités qui doivent y être exposées.

Plus de dix mille curiosités comprenant des animaux sauvages, des oiseaux, des poissons, des insectes, des minéraux, des tableaux, des monnaies, des reliques de la révolution et des merveilles de toutes les parties du monde s'y trouvent.

LA GRANDE MÉNAGERIE D'AMES composée de lions d'Afrique, de tigres, de léopards, de singes, oiseaux, &c. &c., sera exposée journellement au Musée. On y voit également des prestigieuses de toutes les espèces. L'entrepôt BELLE LOUISE et ses animaux ajoutent aux attraits du spectacle.

Entrée, 50 cents. Enfants, 25 cents.

Le Musée du Crescent City s'ouvrira MERCREDI, 10 octobre.

3 oct

SALLE D'ORLEANS,

Entre Royale et Bourbon.

SAMEDI 3 NOVEMBRE 1866,

Grand Bal Paré et Masqué.

ORCHESTRE DE PREMIER ORDRE.

Restaurant, Café, &c.—On trouvera comme au dernier Bal, qui a obtenu un succès légitime, tout le confortable capable de faire passer une nuit agréable.

Prix d'Entrée: $2.

Les Dames sont invitées à honorer le bal de leur présence.

Restaurateur: LESAGE. Directeur: HIPOLYTE A. NARDINI.

Bals masqués tous les samedis.

2 nov—2f

Grand Bal Paré et Masqué et régalia.

Sera donné par le "Conclave Fraternelle," Ordre des S.·. W.·. M.·., (Sept sages.)

SAMEDI SOIR, 10 novembre 1866, au MECHANICS INSTITUTE.

—Directeurs—

Hon. J. T. Monroe,	L. Palms,	L. Power,
J. Bernstein,	G. Süth,	E. de Lagarrigue,
M. B. Dubuisson	M. Lister,	A. Sambola,
D. Bertrand,	M. Calongne,	A. Dumarest,
A. Gascinet,	F. Smith,	E. Aledie,

Commissaires:

M. Pons,	A. Ojeda,	P. Dominguez,
J. P. Gros	F. Ney,	F. Roll,
P. Rekimplo,	Léon Lambert,	A. Taro.

Pour les invitations de dames, s'adresser à L. Power, greffier de la 5me Cour de District, au greffe.

Des propositions cachetées pour la buvette, le restaurant et le vestiaire, doivent être adressées à A. Pons, rue de la Vieille-Levée, No. 261, jusqu'au 6 novembre 1866.

PRIX DU BILLET—$3.00. A vendre par un des directeurs à la "Maison Blanche", aux magasins de musique de Grunewald et de Blackmar, rue du Camp.

24 oct—11 jrs

Premier Grand Bal Paré,

Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens à l'effet d'ajouter à la somme destinée à la construction d'une tombe.

LE BAL aura lieu le samedi, 3 novembre 1866, au Mechanics' Institute, rue Dryades, près la rue du Canal.

—DIRECTEURS—

G. H. Braughn,	A. Sambola,	C. Keller,*
H. K. Schmidt,*	D. E. Hebert,	C. Hoben,
L. A. Richard,*	Jno. A. Hess,*	J. A. Da Rocha,
P. Torre, Jr.,*	Chas. Schmidt,*	Benj. Toca,
P. White,*	A. Feraud,	P. Mayeux,
E. C. Abadie,	C. E. Richards,	Conrad Mrosen,
P. Oehlbach, Jr.	J. Biri,	Ernest Marchand,
A. Martin,*	H. F. Aussman,	J. H. Lamarie,
J. Duba,	J. Fick,	Jos. Herzog,
Ernest De Blanc,	F. Forget,	A. J. Geman.

* Commissaires.

Les Directeurs se réuniront, tous les mardis et vendredis soirs à 7 heures, au bureau de M. G. H. Braugh, No 26 du Commercial Place.

Il ne sera pas émis de billets d'invitation pour dames, après vendredi soir, 2 novembre.

Les demandes de location de la buvette et du restaurant doivent être adressées, par écrit, à M. P. White, au No 496 de la rue Vieille-Levée, ou à M. H. K. Schmidt, au No 45 de la rue St-Pierre.

Prix du billet, $2.50.—On peut en avoir en s'adressant à l'un des Directeurs.

11 oct—jusq 3 nov

Changement de Local.

LE Dr A. F. McLAIN, chirurgien dentiste, a transporté son cabinet du No 14 de la rue Baronne au No 19 de la rue Baronne, de l'autre côté, au-dessus du magasin de chaussures de J. Bouzillio et à côté de l'église des Jésuites.

Magasin d'Huile de Charbon et de Lampes,

TRANSPORTÉ du coin des rues Chartres et Douane au No 50 de la rue du Camp, entre la rue Gravier et les bureaux du "Times."

HILL & TRABY.

POUR MOBILE, DIRECTEMENT.

Ligne Morgan—Steamers de la Malle des Etats-Unis.

SERVICE JOURNALIER.

Le fret accepté à des prix réduits selon le nouveau tarif.

Départ, VENDREDI 2 novembre, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer neuf

FRANCES,

en fer, à basse pression et à aubes, capitaine Joseph M. Walker, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,

Au coin des rues Camp et Commune.

2nov—1f

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats-Unis.— Ligne de Morgan.

Départ, SAMEDI, 3 novembre à huit heures du soir.

Passage à la cabine pour Galveston: $15

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Le fret pour Lavaca sera livré sans frais d'allége.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes

MORGAN,

commandant John Y. Lawless.

partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent,

31oct Au coin des rues Camp et Commune.

Ligne de steamers de la Havane et de la Nouvelle-Orléans, de Spofford, Tileston & Co.

Départs réguliers pendant la saison.

Le steamer favori

TRADE WIND,

commandant Arthur Champion,

partira pour la Havane, directement, SAMEDI, 3 novembre, à 5 heures du soir, de son wharf, au poteau 19, Premier District. Pour fret ou passage, ayant d'excellents aménagements, s'adresser à

B. DOWD, agent, rue Poydras No 110,

J. M. MORALES & Co., agents à la Havane.

29 oct

Pour MANDEVILLE et MADISONVILLE, tous les jours, excepté le Dimanche.

Et pour COVINGTON, tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

Départ de COVINGTON le LUNDI matin.

Le steamer

LAURA,

De la malle, à basse pression, à aubes et fin marcheur, partira à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin du chemin de fer de Pontchartrain.

Le SAMEDI, le steamer partira à l'arrivée du convoi de midi.

LOUIS FRIGÉRIO Jr.

No 26, rue de Chartres

29 oct—1m

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides batiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

ST LAURENT	Surmont	Samedi 3 nov.
PEREIRE	Duchesne	Samedi 17 nov.
VILLE DE PARIS	Surmont	Samedi 1er déc.
EUROPE	Lemarié	Samedi 15 déc.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détail s'adresser à

GEO. MACKENSIE,

agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 127 Commune, A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat 127 rue de la Commune.

9 fév

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.	
GUIDING STAR	2500	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Vassier, "
HAVANA	2000	"	Furber, "
MONTEREY	1400	"	Whitman "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "
MATANZAS	1400	"	
MISSOURI	1400	"	

Le vapeur

MORNING STAR,

Partira SAMEDI, 3 novembre 1866, à 8 heures A. M., du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson. On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM CREEVY, agent,

33 rue Carondelet, Nlle-Orléans,

C. K. GARRISON, président,

15 août No 5, Bowling Green, New-York.

Ancienne ligne des Négociants.

Goélettes paquebots régulières de Mobile

Une ou deux goélettes de la ligne partiront tous les jours, de la tête du Nouveau Bassin, et transporteront du fret à meilleur marché qu'aucun des steamers ou bâtiments à voiles qui font le service. Toutes les goélettes de cette ligne sont avantageusement connues dans les bureaux d'Assurance.

La goélette Mississippi, de première classe, reçoit en ce moment du fret et partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les expéditeurs voudront bien s'adresser à moi pour des ordres, avant d'envoyer le fret.

W. WAKEFIED, agent,

2 oct—1m Rue du Camp, No 58

Nouvelle-Orléans et Grand Ecore.—Paquebot du Samedi.—Commençant Samedi, 3 novembre, à 5 h. du soir.—Pour Grand Ecore, Alexandrie, les débarcadères de Natchez, de Red River et au-dessus.—L'excellent paquebot ANNIE WAGLEY, d'un léger tirant d'eau, capt. Alex. Grant, Jr., (John P. Handy, comm.), partira comme ci-dessus.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

CELLON & GWARTNEY, 13 Front Levée.

W. M. SURLES, 29 Canal.

29 oct—7f V. C. DESTREL, Agent d'annonces.

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir.

Le beau bateau neuf ALONE, capitaine Louis Pareuton, commis J. J. Labarthe, partira régulièrement pour Thibodeauxville, Napoleonville, Paincourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et de la Côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

N. B.—Le ALONE ayant conclu les arrangements nécessaires, prendra du fret pour Lockport. 17oct—1m

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS, à 10 heures du matin, et tous les Vendredis à 5 heures du soir.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis Jos. Delferes, pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoleonville, Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte. —Départs réguliers—Attention particulière aux passagers et le fret de la Côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. A. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4. Virginius C. Destrel, agent pour les annonces.

Le J. M. SHARP se reliera régulièrement à chaque voyage avec le steamer THOS POWELL, et prendra du fret jusqu'à Lockport.

17 oct—1m

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans, portant la malle des Etats-Unis.—Départ tous les MARDIS à 5 heures du soir.—MARDI, 16 octobre, pour Vicksburg, Natchez et tous les ports intermédiaires, le magnifique bateau neuf Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Robert E. Lee prendra du fret et des passagers pour la rivière Yazoo et donnera le privilège du rembarquement à Vicksburg. Sous le rapport du confort, de la rapidité et de la sécurité, ce bâteau n'est surpassé par aucun des bateaux des rivières de l'Ouest ou du Sud. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

16 oct—1m

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibérie et St-Martinville, en connexion avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Le beau steamer favori et rapide marcheur Ingomar, P. E. Burke, capitaine, Geo. Dove et A. H. Coudroy, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas.

Il partira de Brashear City tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à l'arrivée des chars de la Nouvelle-Orléans.

Pour revenir, il partira de la Nouvelle-Ibérie tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à 2 heures de l'après-midi.

Le Samedi, l'INGOMAR ira jusqu'à St-Martinville.

Pour plus ample information s'adresser à

A. MEYNIER, Jr., Agent,

21, rue St Louis.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir.

POUR LES OPELOUSAS—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Hinckley, commis M. Kenison, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus pour Washington, Fort Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. E. CARLIN, rue de la Vieille Levée, No 86.

J. S. PAGAUD, agent pour les annonces, rue Front, 20.

4 oct

PAQUEBOT RÉGULIER DE LA CÔTE ET DU BAYOU LAFOURCHE.—Départ, tous les mardis à 5 heures, et les samedis à 10 heures.—Le beau bateau NEW ERA, capitaine Joseph F. Aucoin, commis E. O. Melançon, fera les voyages réguliers, entre Thibodeauxville, Labadieville, Napoléonville, Paincour ville, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires du Bayou et de la côte.

Pour fret et passage, s'adresser à bord, ou à J. FENIMORE, Nlle-Orléans.

4oct—1m.

AUX ARMES DE FIGARO!

Le soussigné a l'honneur de porter à la connaissance de ses amis et du public de la Nlle-Orléans en général, qu'il a transféré son

SALON DE BARBE

ET

Magasin d'Articles de Toilette pour Hommes,

Du No. 58 *RUE ROYALE (où il était établi depuis cinq ans), au 82, même rue, près de l'encoignure Conti, à l'enseigne des*

"ARMES DE FIGARO".

Il invite respectueusement ses anciens clients et le public en général à venir visiter son nouvel Etablissement, où l'on trouvera le plus parfait COMFORTABLE et un assortiment choisi d'articles des plus variés en fait de toilette d'hommes.

82, Rue Royale, près de la rue Conti.

11 oct—1m VICTOR DUBOIS.

Docteur J. Maringer,

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Ancien Médecin de l'Hôtel Impérial des Invalides de Paris.

No 67, rue Royale, entre Conti et Bienville,

NOUVELLE-ORLÉANS.

Consultations de Midi à 2 heures. 19 oct—1m

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez.

N sept—6m et PP le L

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

196....RUE DU CANAL....196

entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais

10 oct—1m

Avis de Dentiste.

Le Dr. GODFREY, dentiste, étant de retour à la Nlle-Orléans, s'est transporté au No. 137 de la rue du Camp, directement en face de l'église St Patrick, où l'on peut le consulter aux heures d'affaires.

15 oct—1m

Licht & Philippe,

BRONZEURS ET GALVANISEURS,

No 61, rue Perdido, entre Baronne et Dryades.

RÉPARATION ET MISE À NEUF

De Bronzes, Pendules, Appareils à Gaz, &c., &c.

20 oct—1m

Entrepot de Tapis.

No 19, RUE DE CHARTRES, No 19.

NOUS venons de recevoir, par le steamer "Mexican" une grande facture de tapis anglais, velours, Bruxelles, devants de cheminée, etc.

Toiles cirées de toutes largeurs et de tous les genres, venant d'être reçues.

Couvertures de tables et de pianos, dessous de table, baguettes d'escalier, nattes, etc.

Etoffes et articles à rideaux, corniches, bandes, etc.

Le tout est offert au plus bas prix du marché.

20 oct. A. BROUSSEAU & Co.

MAISON ET MAGASIN A LOUER.

La maison en briques et à trois étages, No 84 de la rue de Chartres. Pour les conditions, s'adresser à M. GERNON, bureau No 2 du Story Building, au coin des rues Camp et Commune.

Propositions.

BUREAU DES COMMISSAIRES DE LEVÉES, ETAT DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, 20 octobre 1866.

DES propositions cachetées, qui devront être endossées et remises aux commissaires du Board, au Mechanics' Institute, seront reçues jusqu'au LUNDI, 12 novembre prochain, pour la construction des levées suivantes:

Noms des Paroisses.	Habitations.	Moyenne de la hauteur.	Pieds cubes
Jefferson, rive gauche	Miller Kenner	10 pieds	27,000
Jefferson, rive droite	Wagonneite	9 "	[illegible]
St-Charles, rive gauche	H. Frellsen	10 "	[illegible]
St-Charles, rive gauche	Rieland Place	8 "	[illegible]
St-Charles, rive gauche	P. Sauter	8 "	19,000
St-Charles, rive gauche	Edgar Labranche	6 "	12,000
St-Charles, rive gauche	Juge A. P. Rost	7 "	[illegible]
St-Jean-Baptiste, rive gauche	Deslonde et Roman	8 "	[illegible]
St-Jean-Baptiste, rive gauche	[illegible]	[illegible]	[illegible]
St-Jean-Baptiste, rive gauche	Mme A. Bondousquie	6 "	7,000
St-Jean-Baptiste, rive gauche	L. Tassin	7 "	[illegible]
St-Jean-Baptiste, rive gauche	L. Le Bourgeois	9 "	14,000
St-Jacques, rive gauche	Près du Couvent	8 "	12,000
St-Jacques, rive gauche	Tassin	9 "	[illegible]
St-Jacques, rive droite	Fortier frères	11 "	[illegible]
Ascension, rive gauche	T. Landry, au dessus	10 "	44,000
Ascension, rive gauche	T. Landry, au dessous	12 "	21,000
Iberville, rive gauche	Mme A. Poche	10 "	20,000
Iberville, rive gauche	Place Woodland	8 "	12,000
Iberville, rive gauche	Conrad & Duncan	7 "	12,000
Est-Baton-Rouge	Place Mellatton	8 "	30,000
Iberville, rive droite	Bautifert	10 "	20,000
Tensas	Boudurant	9 "	32,000
Tensas	Waterproof	8 "	27,000
Concordia	Ile Glasscock	12 "	500,000
Concordia	Union Bend	12 "	100,000

Les levées devront être placées et faites sous la surveillance des ingénieurs du Board, conformément aux règlements du Board concernant les levées permanentes. Les contracteurs recevront des ingénieurs des évaluations mensuelles des travaux exécutés, — évaluations d'après lesquelles le Président du Board donnera des certificats du montant dû, moins vingt pour cent qu'il retiendra jusqu'à l'achèvement des travaux, lesquels certificats seront échangés en certificats de dette que signera l'Auditeur des Comptes Publics, et qui seront sujets à une allocation de la Législature pour le paiement des dits certificats de dette.

On peut obtenir d'autres détails en s'adressant à l'ingénieur en chef.

Le Board se réserve le droit de rejeter toutes les propositions.

Par ordre du Board des Commissaires de Levées,

N. C. SNETHEN,

31 oct—au 12 nov Secrétaire du Board des Commissaires de Levées.

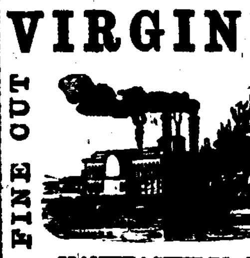

MANUFACTURED BY

J. P. SARRAZIN,

97, Corner Chartres & Conti,

AND

49 CONDE STREETS,

NEW ORLEANS.

MANUFACTURED BY

J. P. SARRAZIN,

97, Corner Chartres & Conti,

AND

49 CONDE STREETS,

NEW ORLEANS.

AUX FUMEURS

ET

Aux acheteurs

DE

TABAC A FUMER.

La marque de SARRAZIN pour le tabac coupé fin du Maryland a été contrefaite, et ce dernier prévient le public et ses clients d'être sur leurs gardes, afin qu'on ne leur impose point un article inférieur comme provenant de sa fabrique.

Les paquets authentiques de son tabac portent sur l'enveloppe, quel ques uns la vignette d'un bateau à vapeur avec les mots:

VIRGINIA FINE CUT;

d'autres, la vignette du Magasin et de la Fabrique de SARRAZIN avec les mots:

MARYLAND FINE CUT.

Les paquets contrefaits, découverts récemment, portent la vignette d'un aigle avec les mots:

MARYLAND FINE CUT.

Des mesures ont été prises par M. SARRAZIN pour prévenir toute nouvelle contrefaçon, et le public en sera averti quand elles seront mises à exécution. Il profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public du patronage qu'ils lui accordent, et il continuera de faire tous ses efforts pour justifier leur bienveillant appui.

4 oct—1m

Avis aux Contribuables.

LES tableaux d'assessement de la ville pour l'année 1866 avant été reçus par le Bureau des Reviseurs, les propriétaires ou contribuables de la dite ville de la Nouvelle-Orléans peuvent venir les examiner, tous les jours (les dimanches exceptés) de neuf heures du matin à 3 heures de l'après midi pendant dix jours, à partir du 24 courant, date après laquelle le Bureau se réunira pour considérer les demandes des personnes qui se croient lésées.

S. P. HARPER,

21 oct—10j Secrétaire du Bureau des Reviseurs

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

Nouvelle-Orléans, 23 octobre 1866.

CONFORMÉMENT à l'article 4 de la charte de cette Compagnie, avis est donné que l'élection annuelle de Directeurs, pour l'année, aura lieu, au bureau, rue Carondelet, No. [illegible], LUNDI 5 novembre 1866, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

24 oct—jusq 5 nov H. CASTAREDE, Secrétaire.

Banque First National de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 5 septembre, 1866.

AVIS est donné que le certificat No 145 de cette banque, pour cinquante actions au nom de Gordon Graner, en date du 12 juillet 1866, ayant été perdu ou égaré, une demande a été adressée à la banque pour l'émission d'un autre certificat, en remplacement du certificat perdu.

6sept—60 D. B. FORBES, caissier.

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues,

Médicaments,

Peintures,

Huiles,

Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus,

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS,

DISTILLATEURS,

PARFUMEURS,

PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

1er nov

T. L. CUNNINGHAM & Co. Nlle-Orléans, (Lne) ROBERT, MOORE & SONS Cincinnati (Ohio)

L. T. Cunningham & Co.,

166....GRAVIER ET 17....UNION,

MARCHANDS de machines à vapeur, machines pour habitations, chemins de fer et steamers.

Dépôt de scies, charrues, moulins à mais, &c.

Fournitures de locomotives et de machines pour bateaux.

24 oct—1m

Avances! Avances!

DES avances libérales seront faites par le soussigné, sur consignations de coton, sucre, mélasse et autres produits, à ses amis de New York, MM. B. C. Baker, Son & Co.

J. B. VANHORN,

No 66, 68, 70, 72, rue des Magasins, encoig. Poydras.

25 oct—1m

TURNER & COHEN.

Galerie de Photographie et de Beaux-Arts.

57........RUE DU CAMP........57

Convaincus que le patronage de nos amis et du public sera aussi bienveillant que par le passé, nous nous sommes assurés les services de M. E. M. HOWELL, photographe, dont l'habileté ne saurait être surpassée. Notre artiste, M. REICHMAN, ne le cède en rien aux artistes du pays.

Ces messieurs viennent de New-York avec beaucoup de nos employés. Nous pouvons maintenant faire des photographies, depuis la plus petite miniature sur le cadran d'une montre jusqu'aux plus grandes photographies.

Le public est invité à venir examiner nos spécimens—les portraits de quelques-uns de nos citoyens les mieux connus.

21oct—1m

A vendre ou à louer.

L'habitation sucrière du soussigné, située dans la paroisse d'Orléans, à environ huit milles au-dessous de la ville, rive droite du fleuve, ayant trente-cinq arpents et demi de face sur quarante de profondeur; environ neuf cents arpents défrichés, et le reste bien boisé. Les bâtisses sont vastes et tout est en bon état. Deux équipages, mulets, charrettes, etc., et environ vingt-cinq arpents de plant de cannes. Les personnes qui désirent acheter ou louer la propriété peuvent l'examiner en tout temps. Pour les conditions, s'adresser à

JOHN B. LEPRETRE,

2 oct—1m au coin des rues Orléans et Dauphine.

Avis.

MR. GUERINEAU a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il vient de transférer son magasin de la rue Royale, même rue, No 130, encoignure Toulouse. Il sollicite la continuation du bienveillant patronage que ses amis et le public lui ont accordé jusqu'à ce jour.

3oct—1m

BANQUE CRESCENT CITY,

Rue du Canal, No. 164.

Nouvelle-Orléans, 23 octobre 1866.

UNE réunion des actionnaires de cette Banque est convoquée pour le LUNDI, 26 novembre prochain, à midi, à l'effet de considérer la question de céder le capital de la Banque.

Par ordre de la Direction.

24oct—30j CHAS. FAURIE, Jr., caissier.

Maison à vendre.

POUR CAUSE DE DÉPART.

A vendre à Alexandrie, une belle maison en briques, à deux étages, contenant un beau magasin au rez-de-chaussée. Egalement, sur le même terrain, deux maisons en bois dont l'une est occupée par une boulangerie.

Pour plus amples informations, s'adresser chez

CONVERCE POINCY,

3oct—1m 31, rue Tchoupitoulas.

Leçons de piano.

M. D. DELCROIX s'étant décidé à se fixer à la Nouvelle-Orléans, fait savoir à son ancienne clientèle et au public qu'il est prêt à reprendre l'enseignement du piano. S'adresser au magasin de musique de L. Grunewald, 129 rue du Canal, ou aux initiales D. D., lock box 112 Post-office.

14 oct—3m

Moulin à Coton de J. H. H. Hedges

RUE TCHOUPITOULAS, No. 381.

DES sacs pour contenir du coton en graines sont fournis gratis aux planteurs et aux négociants commissionnaires. L'établissement donne les prix les plus élevés du coton en graines. Boîtes pour les ordres: rue Gravier No 166 et boîte No 1916 du Bureau de Poste.

oct—1m

Chas. Hemard.

VENDEUR DE COTON

RUE GRAVIER NO. 194,

NOUVELLE-ORLÉANS

Il fait des avances libérales sur les consignations.

3 oct—3 m

Hôtel St-Louis.

HOTEL ST-LOUIS........NLLE-ORLEANS

CE bel Hôtel vient d'être complètement meublé et sera ouvert le LUNDI, 12 NOVEMBRE. Il sera dirigé dans le genre américain et dans le genre européen sous M. J. O. Berbois.

O. E. HALL, propriétaire

Quelques paroles sensées.

COMBIEN est élevé le nombre de personnes qui ne sont point sujettes à quelques affections des poumons ou de la respiration qui, et qui négligent les premiers symptômes, aggravent le mal jusqu'à ce que celui-ci prenne racine, leur cause des tortures inexprimables et plonge leurs amis dans la désolation. "Seulement un rhume!" "Un léger mal de gorge!", voilà ce que disent beaucoup de ceux qui en sont atteint. Oui, "seulement un rhume" ce qu'on dit beaucoup de ceux que la mort marqués et qui devaient être sa proie.

Avertis—soyons sur nos gardes! Telle devrait toujours être la devise des personnes sujettes à la toux, au rhume, au catarrhe, à l'influence; celles qui souffrent de l'asthme, des bronches, de la consomption doivent savoir ter les conseils. Le remède est sous leurs mains, elles négligent le mal, les conséquences sont fatales: une vie de souffrance, une lutte continuelle pour conserver l'existence—lutte où il ne peut y avoir qu'un vainqueur—la Mort.

L'idée du résultat de la négligence n'épouvante-t-elle pas les plus courageux? Alors, pourquoi ce retard! Quel excuse pouvez vous donner après que vous avez été prévenus à temps? Lorsqu'on vous signale le danger, pourquoi ne pas l'éviter? Le BAUME PECTORAL DE MARSDEN a été employé avec succès dans près d'un million de cas; la Faculté le recommande comme le remède le plus prompt et le plus efficace que la science ait encore découvert pour la toux, le rhume, l'influenza et la consomption lorsque le cas n'est pas désespéré. Même si le malade est dans la dernière période, cette préparation le soulagera. Une seule bouteille suffira pour convaincre les plus incrédules que les éloges qu'on a faits du Baume de Marsden ne sont pas exagérés, que les milliers de malades qui ont été sauvés parce qu'ils l'ont valant pris à temps, en ont dit bien davantage. Une grande accompagne chaque bouteille et les marchands doivent que l'ordre de rendre l'argent si le remède ne soulage pas le malade.

Préparé par T. W. MARSDEN, 487, Broadway, New York.

Prix: $1 la bouteille.

Agents pour la vente en gros:

WHEELOCK FINLAY, à Baltimore,

BARNES, WARD & Co,

E. J. HART & Co.,

J. S. MAUNSELL & Co. 9 oct—1m

INSTITUTIONS.

Collége de Spring Hill,

PRÈS MOBILE (ALA.)

LA prochaine session commencera le 7 novembre prochain, MERCREDI, 7 novembre, le Président du Collége partira de la ville avec les élèves qui lui seront confiés, par le convoi de 4 heures du chemin de fer Pontchartrain.

Pour plus de détails, s'adresser au Rev L. Curioz, au Collége des Jésuites au coin des rues Commune et Baronne, ou à P. Fourcade, agent du Collége, rue Natchez, No 26.

—Conditions—

1o—Pension, enseignement, blanchissage, encre, papier, &c. $250

2o—Pour l'entrée, la première année seulement

3o—Honoraires de médecin et médicaments

4o—Literie, si le Collége la fournit

N. B.—Les paiements doivent se faire en or ou l'équivalent en monnaie courante.

Chaque demi-session doit être payée d'avance, avant que l'élève soit admis.

La musique, le dessin et l'escrime se paient à part.

24 oct—1M L. CURIOZ, Président.

Institution Martin.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

RUE DU BAYOU 299.

AU 1er novembre, M. MARTIN ouvrira une classe du soir, de 6 à 8 heures, pour les jeunes gens qui se destinent au commerce ou qui désirent achever leur éducation.

M. Dobbin, professeur d'anglais, se chargera de toutes les branches en anglais. Prix $5 payables d'avance.

Un cours deux temps de livres 10 oct—1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,

SUCCESSEUR DE Mme DERON

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

INSTITUT SAINT-CHARLES,

Pensionnat et externat pour les jeunes Demoiselles,

Dirigé par Mme C. MACÉ,

Rue Bourbon, No 104.

LE cours des études recommencera, dans cette institution, LUNDI, 3 septembre.

Un grand nombre de professeurs distingués sont attachés à l'Institut St Charles depuis longues années, et rien ne sera négligé par la Directrice, et le corps enseignant, pour que les élèves qui lui seront confiées, leur instruction soit morale et bien soignée.

Pour prospectus s'adresser au local de l'Institut.

30 août—3 m

AVIS JUDICIAIRES.

L'ÉTAT DE LA LOUISIANE. SIXIÈME COUR DE DISTRICT DE LA NLLE-ORLÉANS.—Je certifie que le [illegible] octobre 1866, jugement a été rendu dans la cause intitulée Mélanie Adelaïde Simonin contre Etienne Grapin, [illegible]. [illegible] pour la demanderesse et contre le défendeur Etienne Grapin, déclarant le mariage dissous entre la demanderesse Melanie Adelaide Simonin et le défendeur Etienne Grapin, [illegible].

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, le [illegible] octobre de l'année de Notre Seigneur 1866, et la 91me de l'Indépendance des Etats Unis.

Signé F. J. LAUER, Député Greffier

19 oct—nov—2 16

Succession de M. et Mme J. B. B. VIGNIE. No 27,[illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Edouard Vignie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu M. et Mme J. B. B. Vignie décédés intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier

2 nov—7, 10

Succession de JOSEPH FALZUN. No 27,[illegible]

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite Succession et à toutes autres personnes que ce la peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons par lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier

2 nov—7, 10

SUCCESSION de CHRISTOPH SCHUMAN No 27,[illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Jacob Schuman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Christoph Schuman, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier

30oct—2,5 nov

SUCCESSION de J. M. HOWELL—No

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier

28 oct—2,5nov

SUCCESSION de JACOB FUCHS—No 27,4[illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Michael Carley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jacob Fuchs décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier

2 oct—5 nov

Succession de MATEO MAROVITCH—No 27,4[illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Michel Zara a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Mateo Marovitch, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier

25 oct—30—2 nov

Succession d'ALEXIS LANGLOIS—No 27,392.

DEUXIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans—Attendu que Jean Baptiste Corrubé a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Alexis Langlois décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier

27 oct—2 nov

Succession de CHRISTOVAL ESPINOLA—No 27,[illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que M. P. Avila a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Christoval Espinola, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier

25 oct—30—2 nov

SUCCESSION de CHAS. A. HATTIER—No

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mary Ann Alice Seberer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Chas. A. Hattier, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier

28 oct—2,5nov

Succession de JACOB LANG—No 27,406.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme veuve J. Lang a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jacob Lang, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier

25 oct—30—2 nov

SUCCESSION de Mme P. G. CLARKE—No 27,426

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que James O. Nixon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu P. G. Clarke décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier

28 oct—2, 5 nov

SUCCESSION de ALEXANDRE BARETTA, No 27,427.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Vicenzo Battalora a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Alexandre Baretta, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier

28 oct—2, 5 nov

Succession de JAMES FLOREGORY—No 27,407.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Andrew Flood a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James F. Gregory, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier

25 oct—30—2 nov

A VENDRE.

LE soussigné offre à vendre des arbres fruitiers, tels que: Orangers de toutes grandeurs, magnolias, grenadiers, pêchers, figuiers, etc. et arbres d'agrément. Magnolias, pittosporum, jasmins, fuseaux, rosiers et d'autres variétés de fleurs, à des prix très modérés.

S'adresser à Greenville, paroisse Jefferson, entre la rue Low Line et Pine, deux îlets après le couvent des Dominicains, autrefois l'école de Mme Macé.

FRANÇOIS COUROULEAU,

14 oct—1m successeur de Jean Larrony.

Chaux, "Cape," de Richards.

CETTE CHAUX, bien connue et appréciée depuis quinze ans, par les fabricants de sucre et autres acheteurs, est à vendre, au dépôt du fabricant, "Store and Marble Yard," rue de la Douane, No 147, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

21 sept—3 m NEWTON RICHARDS

SAVON. SAVON.

A vendre à prix de fabrique par S. HESSE, No. 3, rue Tchoupitoulas, agent de A. BILLAUD

PALM SOAP, 25 barres et livres à la caisse.

NO. 1 SOAP, 25 barres et 1 livre.

MANASSAS SOAP, 50 barres 50 livres.

Bureau de la Compagnie Louisianaise de l'Huile de Pétrole et de Charbon

Une réunion des Directeurs de la Compagnie Louisianaise de l'Huile de Pétrole et de Charbon, tenue aujourd'hui dans ses bureaux, MM. W. G. Swaney, S. Frobier, O. Lewis, W. H. Koontz, J. W. Patton, G. Aleixandre et S. Pilet étant présents, lecture a été faite du rapport de M. Wm. Swan, président de la compagnie, [illegible].

L. A. FOURNIER, secrétaire et trésorier,

21 oct—[illegible] No 169, rue Gravier.

Toiles françaises et Mouchoirs de batiste.

EN consignation chez F. JAUFFROID, 46, rue de Chartres, entre Conti et Douane.

Le grand choix de mouchoirs batiste, brodés et à ourlets, et de toiles, [illegible] TOILES FRANÇAISES pour chemises, le tout provenant de la fabrique de BERTRAND MILCENT, de Cambrai.

A vendre en gros seulement et aux plus bas prix.

6oct—1m F. JAUFFROID.

CAFÉ TORRÉFIÉ ET MOULU

PAR LE PROCÉDÉ DE

V. E. SARRAZIN

LES familles, capitaines de BATEAUX, HOTELS, RESTAURANTS, &c. &c. sont respectueusement invités à essayer du nouveau et délicieux

CAFÉ MOULU

que je tiendrai constamment à la disposition du public. Par suite de l'agrandissement et la perfection que je viens d'apporter à mon appareil à torréfier, je suis en mesure de remplir tous les ordres qui me seront confiés.

6 oct—1m V. E. SARRAZIN.

No 90 Chartres encoignure Conti

J. ESNAULT,

PEINTRE EN BATIMENTS ET PEINTRE D'ENSEIGNES,

Vitrerie et Collage de papier.

25........rue Jefferson........25

Les ordres transmis à M. ESNAULT seront promptement remplis.

3 oct—1m

ENTREPOT

De Tapis et de Rideaux.

TAPIS NOUVEAUX, reçus par le steamer Luxor, arrivé de Liverpool. TAPIS VELOURS, VERITABLES BRUXELLES ANGLAIS, avec DEVANTS DE CHEMINÉES et NATTES appareillées. Ces nouveaux genres sont d'un goût exquis.

Tapis à trois plis et Ingrains, tapis d'escaliers et toiles cirées de toutes largeurs.

Etoffes à rideaux, mousseline de laine satin, castillionnes, damas tout laine, et les meilleures garnitures allant avec ces articles. Stores et corniches.

Notre stock est complet et les marchandises seront vendues à des prix raisonnables, au comptant.

L. ELKIN,

11 oct—1m Rue Carondelet, No 3, près Canal.

Société des Artisans et des Agriculteurs de la Louisiane.

La première GRANDE FOIRE de cette Société aura lieu,

SUR LE TERRAIN DE LA SOCIÉTÉ, dans la ville de la Nlle Orléans,

MARDI, 20 novembre prochain.

Les inventeurs, les fabricants, les éleveurs d'animaux &c., de toutes les parties des Etats-Unis, et qui désirent être représentés à cette Exposition d'Industrie, peuvent obtenir tous les renseignements nécessaires en s'adressant aux officiers de la Société.

L. N. MARKS, Président,

LUTHER HOMES, secrétaire et trésorier.

C. H. SLOCOMB, président du comité.

20 oct—1m.

MALADIES.

Dépuratif et Injections du Docteur Vergé.

CES deux médicaments sont employés depuis dix années consécutives avec le plus grand succès.

F. GAUDOZ, Pharmacien,

Encoignure Orléans et Bourbon.

11oct—1m

AVIS.

CHANGEMENT DE LOCAL.

A partir du 1er novembre prochain le magasin de la maison C. RAVELET & FILS (Importation de dry goods en gros) sera transféré du No 66 rue de la Douane au No 61 rue Royale, au premier.

15 oct—1m

Avis

Aux Porteurs de Bons de première hypothèque de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

AVIS est donné par la Compagnie, sur demande adressée au trésorier, au No 44 de la rue Carondelet, des titres des bons de seconde hypothèque pour les coupons échus, et non encore payés, de ces bons de première hypothèque, conformément aux arrangements conclus par les commissaires, à Londres. Comme le coupon de janvier sera payé exactement, il est à désirer que le susdit échange se fasse sans délai inutile.

Nlle-Orléans, 24 octobre 1866. G. T. BEAUREGARD, Président.

24 oct—10f

Mme Thierry,

No 394, Chemin du Bayou, près Derbigny

Invite les horticulteurs et le public en général à visiter ses collections de dahlias et une infinité de plantes rares. Elle prie les personnes qui l'ont toujours honorée de leur patronage de s'adresser leurs ordres pour bouquets, plantes, &c., soit chez elle, ou à M. Boudro, coin Canal et Carondelet, qui est seul autorisé à les recevoir.

19 oct—1m

Avis aux débitants de cigares.

A. TATOUT,

FABRICANT DE CIGARES,

166........rue Tremé........166

AYANT acquis une grande expérience dans ce genre d'affaires, prévient sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'établir une nouvelle fabrique de cigares, où l'on trouvera les marques les plus renommées en véritable tabac du Connecticut. Ses prix seront comme par le passé, c'est-à-dire très modérés, il invite ses amis à venir lui rendre visite avant d'aller ailleurs.

5oct—3m

C. L. CHAPOTEL.

Coin Bienville et Bourbon.

LE soussigné annonce à ses amis et à ses nombreux clients qu'il vient de recevoir de Paris et du Nord un grand assortiment d'articles de ménage en fer battu et en fonte.

Un bel assortiment de fourneaux de cuisine, pour le bois et charbon, stove de salon et café.

—AUSSI—

Grates. Grates. Grates.

Un grand assortiment de GRATES de cheminée de toutes grandeurs, à vendre par

C. L. CHAPOTEL,

Coin Bienville et Bourbon.

A VENDRE.

25 VACHES LAITIÈRES du pays, de 40 à 75 [illegible].

[illegible] de race,

[illegible] pour charrettes, bœufs pour charrues,

Un assortiment de bois de chauffage,

10,000 arpents à vendre.

S'adresser sur l'habitation LeBEAU, près des Casernes.

20 oct—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR FORSTALL & SPEAR.

Succession de Mme L. Desorges. Seconde Cour de District de la Nlle Orléans—No 27,221.

Meubles, Pendule et Candélabres, Matelas, etc.

PAR FORSTALL & SPEAR.

Placide J. Spear, encanteur

Salle d'encan No 38, rue Bienville

VENDREDI, 2 novembre 1866, à 10 1/2 heures, il sera vendu, à notre salle de vente, No 38 rue Bienville, entre Chartres et Levée, en vertu d'un ordre émané d'un ordre de l'Honorable C. W. Thomas, Juge de la Seconde Cour de District de la Nlle Orléans, en date du [illegible] octobre 1866, les articles suivants appartenant à la dite succession:

1 armoire acajou,
1 lit do
1 matelas, traversin, oreiller,
1 matelas de plume,
1 pendule et candélabres français,
1 lavabo acajou,
1 lot tapis et nattes,
1 glace, etc.

Egalement—

(N'appartenant pas à la succession)

2 sofas bois de rose,
5 chaises do

Conditions—Comptant sur livraison. 1 nov

2 caisses satinet pour compte et risque du premier acquéreur.

PAR FORSTALL & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.

Salle de ventes, 38, rue Bienville

SAMEDI 3 novembre 1866, à 10 heures, il sera vendu, à leur salle de vente, 38 rue Bienville, pour le compte et risques du premier acquéreur qui ne s'est pas conformé à l'adjudication à lui faite le 20 octobre 1866, savoir—

1 1 pièces satinet noir 604 1/2 yardes

2 do de fantaisie 263 3/4 yardes 2nov

Souliers, linge fait, marchandises sèches, &c.

PAR FORSTALL & SPEAR

PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Bureau, No 38 rue Bienville

SAMEDI 3 novembre 1866, à 10 heures, il sera vendu à notre salle de vente, 38 rue Bienville

[illegible] lots marchandises sèches,

15 caisses souliers pour hommes et femmes,

50 lots de linge fait

Conditions au comptant. 2 nov

Succession de A. Gonzalez Vigil.

Seconde Cour de District de la Nlle Orléans—No 27,[illegible]

Montre patentée et Chaîne en or, Epinglette, Diamant, Linge de corps

Contenu d'un Café, Cigares, Tabac, Meubles, Whiskey "Cabinet", etc., etc.

PAR FORSTALL & SPEAR

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle d'encan, No 38 rue Bienville

MERCREDI 7 novembre 1866, à 10 1/2 heures, il sera vendu à l'enchère publique, rue Front, entre Gravier et Poydras, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Seconde Cour de District de la Nlle Orléans, daté du [illegible] octobre 1866, et pour le compte de la susdite succession les articles suivants:

[illegible]

1 une magnifique montre et chaîne en or,
1 une épinglette montée en diamant

ET

20 gallons Cabinet Whiskey (extra).

Conditions—Tous ces articles se vendent, au comptant [illegible].

Vente sans réserve de deux propriétés de valeur formant l'encoignure des rues d'Orléans et Prieur et St Pierre et Prieur

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR encanteur

Salle de vente No 38, rue Bienville

SAMEDI 3 novembre 1866, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]:

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

Succession de feu AUGUSTE LESPARRE, décédé

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 27,325. En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] octobre 1866, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible].

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS

Shérif de la paroisse d'Orléans

ALEXANDER NORTON vs F. H. SKAGGS & JNO. T. SAUNDERS.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No [illegible]. [illegible]

Trois certains billets souscrits par Mattie Taylor à l'ordre de F. H. Skaggs, [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La ville de la Nouvelle Orléans pour l'usage et au profit du Fonds d'École de McDonogh vs. Pierre Cavelar Jr., et Norbert Trépagnier

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 14,780. En vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible].

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication

HARRY T. HAYS

Shérif de la paroisse d'Orléans

LOUIS ROSE vs DANIEL WOLF

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,586. En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI sept novembre 1866, à 10 heures A. M. au No 21, rue Jefferson dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de—

DEUX CAISSES DE CUIRS

Saisies dans l'affaire ci dessus

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication

HARRY T. HAYS

Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de Thomas Hughes, B. fac. en faveur de Henry Williams, Jr., et de J. Q. Bradford, contre les enfants mineurs de Thomas Hughes

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 10,801—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI vingt six de novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé au bourg Duverge, sur la rive orientale du fleuve Mississippi, vis-à-vis de cette ville désigné par le No [illegible] de l'îlet No Vingt [illegible]

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication

HARRY T. HAYS,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

26 oct—Nov 2,10,17,26

Succession de feu CHS. ST. VILLE DE BON, décédé

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 26,975—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 octobre 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI dix sept de novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la succession à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Galvez, Poydras et Johnson, dans le Premier District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible].

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS

16 oct—26 nov 2,10,17. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

P. F. HERWIG vs SES CREANCIERS.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 11,622—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 d'octobre 1866, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Mercredi sept de novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

L'intérêt de l'insolvable P. F. Herwig, à savoir: les deux tiers indivis dans l'établissement connu sous le nom de "Moulin à Vapeur d'Orléans," situé rue Adèle, dans le Quatrième District de cette ville, acquis par héritage de son défunt père, Ernest Charles Herwig.

Cédé par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication

HARRY T. HAYS,

27 oct—30—2,5,7 nov Shérif de la Paroisse d'Orléans

Vente par le Gouvernement.

IL sera vendu, à l'enchère publique, mardi, 30 octobre 1866 (et la vente se continuera jusqu'à ce que tous les articles soient vendus) à l'entrepôt du Gouvernement, au coin des rues Delord et Foucher,—les articles suivants du Quartier Maître savoir—

5,000 livres de câble, 5,229 livres cordes assorties, 3,000 livres fer assortis, 30 milles de fil de fer de télégraphe, 4 machines de télégraphe, 480 livres chaînes assorties, 21 mâtures, 21 jeux d'outils de sellier; une grande quantité de drogues et de médicaments de chevaux &c.,—surplus d'articles du Quartier-Maître dont le Gouvernement n'a plus besoin.

La vente commencera à 10 heures du matin, tous les jours.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Par ordre du Colonel C. O. Sawtelle, Quartier Maître en chef du Département du Golfe,

E. J. STRANG,

2 oct—4 1j Brevet Lt Col. et A. Q. M.

VENTES A L'ENCAN

PAR GABRIEL LEAUMONT,

VENTE SANS RÉSERVE,

Marchandises Sèches, Cuirs, Nattes, Bas, Chaussettes, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan, 69 Chartres

VENDREDI, 2 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, 69 rue de Chartres No 69:

[illegible]

Conditions à la vente. 2 nov

PAR WALTON & DESLONDE

Deux terrains, à l'encoignure des rues Huitième et Constance, avec une bâtisse en bois à un étage, servant autrefois de magasin de grains et de fourrage.

Succession de CHAS. SCHUTTLER décédé

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No [illegible]

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. WALTON, encanteur

Bureau No 67 rue Carondelet

SAMEDI le huit décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, [illegible].

DEUX TERRAINS avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Quatrième District de cette ville, [illegible].

[illegible]

PAR MONTGOMERY & BRO.

Meubles...... Meubles...... Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu samedi 3 novembre à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 65 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

[illegible]

ÉGALEMENT

Une grande facture de lits-cottage, chaises à siége en bois et cadres. 2 nov

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux, appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches Laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

Elégants Chevaux appareillés,
do de do de voiture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières

Aussi

Buggies, doucettes, [illegible] wagons, &c.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis 2 nov

Succession de Michael O'Brien, No 26,893

Résidence, le prix No [illegible] de la rue du Canal, entre la rue Orange et le Chemin Felicity, vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

UN CERTAIN TERRAIN avec [illegible]

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Charbon. Charbon.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur

[illegible]

Conditions: Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 2 nov

Tabac en feuille.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

PAR O. VALETON.

Privilége d'une des tables Nos 127, 128, 129, 130, 131 [illegible] du stock d'Epiceries, [illegible].

PAR O. VALETON, Encanteur.

Bureau, 41 rue Tchoupitoulas coin Natchez

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER

Résidence de valeur Nos 212 et 214, rue Bourbon, [illegible].

PAR CHARLES E. FORTIER Encanteur

[illegible]

FUSILS FINS! FUSILS FINS!!

Les soussignés agents de

C. F. Maxton, C. V. Burke, Wm. Chance,

FABRICANTS DE

Fusils Fins Doubles et Simples,

annoncent au public qu'ils ont reçu un assortiment complet de Fusils à capsules,

Laminés, acier d'argent, ruban d'acier, damas, &c.

En outre ils ont reçu une grande variété de Fusils garantis et bien conditionnés dans les prix modérés.

McLEAN & OLIVIER,

20 oct—3m 80, rue du Canal.

AVIS.

LES soussignés ont formé une société sous la raison SMITH & RELF, pour le commerce de charbon.

JOHN E. SMITH,

J. MILTON RELF.

Bureau, au coin des rues Carondelet et Gravier

15 oct—1m

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1866.

HIER, à une réunion des Directeurs de cette banque, M. JOHN A. STEVENSON a été élu Président de la banque en remplacement de M. J. M. LAPEYRE, démissionnaire.

Par ordre de la Direction

31 oct—15j L. BERNARD, Caissier.

BURKE & CO.

GLENDY BURKE, GEO. BACON BURKE, CARNEAL BURKE, banquiers, rue du Camp No 54, courtiers de change étranger et de change américain. Ils se chargent des recouvrements et des dépôts, tirent sur la Banque des Marchands Nationale, Bank of New York, et sur la banque de Liverpool, en Angleterre.

13 oct—1m

Restaurant St-Louis

DE H. BARTHE,

Rue St-Louis, entre Bourbon et Royale

Le soussigné a l'honneur d'inviter ses amis et le public à venir examiner sa nouvelle et grande

BROCHE AÉRIENNE

qui de l'avis des plus habiles connaisseurs est propre à donner au gibier [illegible].

H. BARTHE

RESTAURANT ST-LOUIS,

Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77 entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, avec ou sans pension, à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henry Barthe ayant agrandi son établissement en y ajoutant le no 77 voisin, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles.

RESTAURANT COSMOPOLITE

11........RUE ROYALE........11

Les soussignés ont fait l'ouverture de leur restaurant Samedi, 20 octobre. [illegible]

Prix modérés. J. B. BIRON & LACHAPELAIN

18 oct—1m Propriétaires

RESTAURANT FRANÇAIS,

79....RUE DE CHARTRES....79

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Arts

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, bals, &c. E. FORGET conservera ses anciens prix.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Vente spéciale.

Grande Vente de Rubans de Paris des derniers genres, Velours Soie noire, articles fantaisie de Paris.

—Egalement—

Six cents lots de Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO

W. P. VINCENT, encanteur

IL sera vendu SAMEDI, 3 novembre, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres

200 cartons rubans de Paris, des derniers genres,

30 pièces velours noir indes et en coton,

25 [illegible] gros de Rhin noir.

—Egalement—

Une grande facture d'articles de fantaisie de Paris.

—Egalement—

Six cents lots de marchandises sèches étrangères et américaines, comprenant un grand et bel assortiment.

1er nov

VENTE SANS RÉSERVE,

Par Catalogue

POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

Marchandises Anglaises et Etrangères,

Marchandises Sèches, Habillements, Quincaillerie, Faïence, Bottes et Souliers.

PAR VINCENT & CO.

Wm. P. Vincent, encanteur

IL sera vendu MARDI 6 NOVEMBRE, à 10 heures dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres.

Sept Cents Colis et Lots Marchandises Anglaises et Etrangères,

Marchandises Sèches, Habillements, Quincaillerie, Faïence, Bottes et Souliers

Les catalogues seront faits la veille du jour fixé pour la vente et les marchandises pourront alors être examinées.

—Conditions—

Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

21 oct—26 [illegible] 2 3 4 5 6 nov

PAR E. ROGER & CO.

Linge fait, chapeaux, chemises et sacs de voyage

PAR E. ROGER & CO,

O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI 3 novembre, il sera vendu, à 10 heures à leurs salons d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée:

1 facture de linge de saison comprenant un assortiment général.

AUSSI

200 douzaines chapeaux pour hommes et garçons.

AUSSI

100 douzaines chemises blanches et couleurs.

ET

Une facture sacs de voyage.

Conditions à la vente. 2 nov

PAR A. FEIBER.

Grande vente, sans réserve, de marchandises sèches de fantaisie et ordinaires, habillements, lingerie, bottes, souliers, chapeaux, &c., à l'encan.

PAR A. FEIBER.

IL sera vendu aujourd'hui vendredi, 2 novembre, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 65 de la rue de Chartres:

[illegible]

TOURNE ET NEUBERGER

Steamboat MARY E. GRAY—à l'encan.

PAR TOURNÉ & NEUBERGER.

30 rue Carondelet.

SAMEDI [illegible] novembre prochain à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible] le bateau à vapeur MARY E. GRAY [illegible].

20,000 livres, Lignum Vitæ.

PAR TOURNÉ & NEUBERGER,

30, rue Carondelet.

SAMEDI [illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Succession de Ignacio Entre Canales, No. 27,277.

Vente du contenu d'une Grocerie bien fournie de Marchandises, Meubles, Argenterie et Montre et Chaîne en or

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

Bureau, 6 Passage de la Bourse

VENDREDI 2 novembre, à 10 1/2 heures du matin, [illegible]

PAR S. GUINAULT.

MEUBLES

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau rue Bienville et Passage de la Bourse

VENDREDI, 2 novembre 1866, il sera vendu à 10 heures [illegible].

VENTE RENVOYÉE.

VACHES LAITIÈRES.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau rue Bienville et Passage de la Bourse

LUNDI 5 novembre 1866, il sera vendu à 11 heures du matin sur la Métairie Halfway [illegible]

20 jeunes vaches laitières de race [illegible]

Conditions: Comptant 1er nov—1

Vente pour cause de maladie.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

[illegible]

Maison en Briques rue de l'Esplanade No 39

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, rue Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 3 novembre 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale:

[illegible]

Jolie maison en briques rue Ste Anne, Nos 275 et 277.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau Bienville et Passage de la Bourse

IL sera vendu, SAMEDI, 3 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale:

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Deux terrains de choix, rue Mandeville, près de l'église de l'Annonciation.

PAR C. E. GIRARDEY & CO,

Bureau, No 17 Place de la Bourse

[illegible]

SUCCESSION DE CHAS. GENOIS.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. 27,241.

Par C. E. GIRARDEY & Co., encanteurs,

Bureau, Passage de la Bourse No 17.

IL sera vendu à l'enchère publique, samedi, le 3 novembre 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, [illegible] en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 18 octobre 1866, tous les effets, &c., appartenant à la succession de Charles Genois, décédé, savoir—

[illegible]

Une concession de 40 arpents de terre, datée du 22 de décembre 1852.

Une lorgnette de lunettes en or,
Une tabatière en argent,
Une tabatière en platinum.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

28 oct—jusq 3 nov

AVIS.

M. A. MANNESSIER a l'honneur d'informer ses amis et le public de la Nouvelle Orléans, que l'ouverture de son nouvel établissement, rue Dryades, près de Melpomène, à l'Institute, aura lieu, JEUDI, 25, à 6 heures de l'après midi.

Tout le comfortable qu'un public amateur et connaisseur comme celui de la Nouvelle-Orléans, puisse désirer, se trouvera dans cet établissement. A cet effet, il vient d'installer sa cave de tous les meilleurs vins et pour que rien ne laisse à désirer, et à seule fin de toujours mériter la considération du public, qui ne s'est jamais fait défaut, il vient d'y ajouter un glacier qu'il a fait venir expressément de Paris. Le lunch le plus varié et préparé dans le meilleur goût.

Les commandes pour baptêmes, noces, soirées, bals, seront ponctuellement exécutées. Le service se fera dans le style le plus élégant. L'établissement sera ouvert jusqu'à la fermeture des théâtres.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Habillement, lingerie, chapeaux [illegible] marchandises sèches.

PAR HOFFMAN & MARKS.

B. S. ZELNICKER, [illegible]

Bureau, rue de Chartres

VENDREDI 2 novembre, à 10 heures, il sera vendu:

[illegible]

PAR G. DE FERIET.

Magnifique bâtisse en bois et à étage, couverte en ardoises, avec un magnifique jardin et un grand terrain, dans un des beaux quartiers, No 257 du Chemin du Bayou, entre les rues Marais et Villeré, à une très petite distance des chars.—Egalement, deux maisons à deux étages et dépendances, No 281 de la rue du Marais, et No 196 de la rue Robertson, entre les rues Claiborne et Derbigny

Succession de Mlle Sophie Coquet. Vente pour opérer un partage.

PAR G. DE FERIET, Encanteur

Bureau, No 42, rue Royale

MERCREDI 7 novembre, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

Maison très confortable, en bois, sur l'Avenue Pacifique, entre les rues Alix et [illegible], à Alger.

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau 42, rue Royale

SAMEDI 3 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

Meubles.......Meubles.......Meubles.

Succession de Mlle Sophie Coquet

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau, No 42 rue Royale

MARDI, 6 novembre 1866, à 10 heures, au No 257 du Chemin du Bayou, entre Marais et Villeré, il sera vendu, [illegible]

[illegible]

Deux maisons très confortables en bois, dans le Troisième District, dans le voisinage immédiat du chemin de fer de la Ville.

PAR G. DE FERIET, Encanteur

Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI trois novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

TROIS MAISONS ET TERRAINS à l'angle des rues St Louis et Franklin, Nos 183 et 185, et de la rue St Louis, Nos 79, 81 et 83 de la rue Franklin.

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau rue Royale No 42

SAMEDI, 3 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique,

TROIS TERRAINS situés dans l'îlet [illegible]

[illegible]

Deux terrains dans la rue Hélène, entre les rues Bienville et Douane, avec une grande bâtisse servant de vacherie.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, No 42, rue Royale

SAMEDI 3 novembre 1866, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu

DEUX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Hélène, Bienville, Villeré et Douane, [illegible]

[illegible]

Vente pour opérer un partage.

TERRAINS de très grand prix, à Duverge Bourg, en face de la ville de la Nlle Orléans et au centre même de la florissante ville d'Alger.

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau rue Royale No 42

SAMEDI 3 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique,

1o—TROIS TERRAINS situés dans l'îlet [illegible]

[illegible]

7o—NEUF TERRAINS situés dans l'îlet No 17 [illegible]

[illegible]

Le tout d'après un plan dressé par C. A. De Armas, voyer, daté du 1er novembre 1865, et qui restera exposé à la vente.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale, et intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement des billets.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant Eusebe Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Les acquéreurs seront mis en possession à leurs propres frais.

20 oct